

L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET JURISPRUDENTIELLE DES MARCHÉS PUBLICS

690€ PRIX NET

LIEU PARIS (3 SESSIONS)

DATE 29 mars 2018
ou le 18 juin 2018
ou le 2 novembre 2018

DURÉE 1 JOUR

PUBLIC

Juristes, personnels de services achats/marchés.

PRÉ-REQUIS

Une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics

OBJECTIFS

- Identifier et assimiler les dernières modifications de la réglementation des marchés publics
- Maîtriser l'actualité jurisprudentielle nationale et européenne
- NB : le programme est systématiquement mis en jour en fonction de l'actualité

THÈMES TRAITÉS

PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE

1. Les évolutions législatives et réglementaires.

- La ratification de l'ordonnance du 23 juillet 2015
 - La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- La simplification des candidatures et le principe « Dites-le nous une fois »
- Les justificatifs sollicités de l'attributaire pressenti
 - La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et les marchés publics
 - La facturation électronique : modalités d'application (D n° 2016-1478 du 2 novembre 2016 portant développement de la facturation électronique ; A 9 décembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique)

2. Champ d'application du droit des marchés publics

- Contrôle de la mise en œuvre de la procédure (Cour de discipline budgétaire et financière, 30 décembre 2016, CIPAV, n°212-735-II)

3. Candidatures

- Entreprise en redressement judiciaire et recevabilité de la candidature (CAA Bordeaux, 1er décembre 2016, Société entreprise du Bâtiment DUS, n° 14BX01718)
- Références professionnelles non conformes (CE, 21 octobre 2016, Société Philippe Vediaux Publicité, n° 392355)
- Conséquences de déclarations frauduleuses (CAA Paris 29 juillet 2016, Ville de Paris c/ Sociétés Clichy Dépannage et CRC, n° 15PA02427)
- Recueil des justificatifs de la candidature (TA Martinique, 27 mars 2017, société ERPEM, n° 1700092)

4. Offres

- Prescriptions superfétatoires d'un règlement de consultation (CAA Bordeaux, 7 juillet 2016, Société Artelia Ville et Transport, n° 14BX02425)
- Amélioration du CCTP (CE, 27 mai 2016, Société Nord Picardie maintenance service, n° 395863)
- Notation des offres et pouvoir discrétionnaire de l'acheteur (CE, 16 novembre 2016, Société TEM, n° 401660)
- Identification et recevabilité des variantes (TA Martinique, 21 mars 2017, sociétés COMABAT et ETCO, n° 1700079)
- Communication des critères et précision suffisante (CAA Lyon, 17 mars 2016, Société MBH Samu, n° 15LY01116 ; CAA Bordeaux, 8 novembre 2016, Société Guyanet, n° 15BX00313 ; CAA Nantes, 28 juin 2016, Société Granimond, n° 14NT01114 ; CAA Douai, 2 juin 2016, Communauté de communes de l'Abbevillois, n° 14DA00525)
- Communication de la méthode de notation : absence d'obligation (CJUE, 14 juillet 2016, TNS Dimarso NV, C-6/15)
- Méthodes de contrôle des offres anormalement basses (CE, 30 mars 2017, groupement d'intérêt public Formation Continue Insertion Professionnelle (GIP FCIP), n° 406224)
- Régime de l'offre à zéro euros (TA Paris, 20 septembre 2016, Société FN Herstal SA, n° 1612871/3)
- Offre irrégulière pour non-respect d'une convention collective, absence de prise en compte d'éléments ne figurant pas dans l'offre, méthode de notation et scenarii fictifs (TGI Nanterre, 28 février 2017, SA SENI, n° 17/00312)

L'ACTUALITÉ LÉGISLATIVE, RÉGLEMENTAIRE ET JURISPRUDENTIELLE DES MARCHÉS PUBLICS

THÈMES TRAITÉS (SUITE)

SECONDE DEMI-JOURNÉE

5. Paiements

- Paiement direct du sous-traitant (CE, 27 janvier 2017, Société Baudin Chateaufort Dervaux, n° 397311) - Les conditions pour prétendre au paiement direct (CAA, 30 juin 2016, n° 15NC01096)

6. Conditions d'indemnisation des titulaires ou des tiers.

- La responsabilité de la collectivité en cas de sous-traitance occulte (CAA, 14 juin 2016, Monsieur A, n° 14NT01668)
- Marché forfaitaire et indemnisation des travaux supplémentaires (CAA Nancy, 5 juillet 2016, Société OTV France, n° 15NC00576)

7. Le contentieux des marchés publics

- Modalités de suspension de la signature du contrat (CE, 14 février 2017, société des Eaux de Marseille, n° 403614)
- Référé contractuel et procédure adaptée (CE, 23 janvier 2017, Société Descremps BTP, n° 401400)
- Recevabilité des recours du candidat dont l'offre est irrégulière (CJUE, 21 décembre 2016, Technische Gebaudebetreuung et Caverion osterreich, C-355/15)
- Contrôle de la notation : le juge contrôle la dénaturation des offres (CE, 20 janvier 2016, Communauté intercommunale de villes solidaires, n° 394133)

- Conditions de la substitution de motifs (TA Nîmes, 13 janvier 2017, SAS Faurie, n° 1603881)

- Indemnisation du candidat évincé (CE, 10 février 2016, Société Bancel, n° 3937720).

- Modalités de recours en excès de pouvoir par un tiers contre un contrat administratif (CE, 23 décembre 2016, Association études et consommation CFDT Languedoc Roussillon, n° 392815)

8. Contentieux de la résiliation

- Distinction entre le régime de la mise en régie et celui de la résiliation (CE, 9 novembre 2016, Société Fosmax LNG, n° 388806)

- Résiliation pour faute du cocontractant et les conditions d'une reprise des relations contractuelles (CAA Bordeaux, 4 mai 2016, Société Saint Landry, n° 13BX02349)

- Proportionnalité de la sanction avec les manquements reprochés (CAA Bordeaux, 29 février 2016, SARL Sage Services, n° 15BX00584)

- Indemnisation du titulaire résilié (CE, 14 décembre 2016, Société Guintoli, n° 396033)

- Résiliation du contrat par le cocontractant de l'administration (CE, 19 juillet 2016, centre hospitalier Andrée Rosemon, n° 399178)

9. Exécution et responsabilité contractuelle

- Distinction entre la réfection et la réfaction (CAA Douai, 1^{er} décembre 2016, Société Module SARL, n°14DA00612)

10. Décompte général

- Recevabilité du recours formé contre le décompte (CE, 27 janvier 2017, Société Tahitienne de construction, n° 396404)

- Exigence de mémoire en réclamation (CAA Paris, 8 juillet 2016, Société PDF Communications, n° 15PA00180)

- Respect du délai de 6 mois pour saisir le juge du contrat (CE, 27 janvier 2017, Société Tahitienne de construction (STAC), n° 396404)